



## Repères pour les activités et forums, 2025-2026

En 1997, l'Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail (IJECT) a commencé par des activités/forums (a/f) qui ont été créés à l'origine pour contribuer à la réalisation du premier objectif de l'IJECT : assurer une transition fluide vers une éducation post-secondaire.

Les activités/forums sont des événements pratiques, d'une demi-journée ou d'une journée entière, organisés en personne sur les campus collégiaux ou dans les écoles, ou des événements virtuels, des trousseaux ou des ressources qui offrent aux élèves, aux parents et aux enseignantes et enseignants la possibilité d'accroître leur sensibilisation et leur expérience des itinéraires collégiaux et de l'apprentissage. Ces événements et/ou ressources ne font pas partie des programmes de recrutement des collèges.

Le financement de l'IJECT couvre tous les coûts de prestation des conseils scolaires et des collèges. Les participantes et participants n'ont rien à déboursier.

Les priorités en matière d'activités/forums sont :

- D'offrir aux élèves de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année une expérience pratique sur le campus.
- De fournir des trousseaux ou des ressources avec du matériel d'appui pour les enseignantes et enseignants, à utiliser dans les classes élémentaires ou secondaires, afin de mieux faire comprendre les itinéraires collégiaux et les itinéraires d'apprentissage.
- D'offrir des expériences virtuelles aux élèves de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année pour les inciter à s'engager dans les itinéraires collégiaux et d'apprentissage.
- D'organiser un forum centralisé sur la double reconnaissance de crédit ou une série de forums décentralisés conçus pour les enseignantes et enseignants du secondaire et les professeurs et chargé(e)s de cours des collèges directement impliqués dans la mise en œuvre des programmes de DRC afin de discuter des rôles, des responsabilités, des politiques, des procédures et de la logistique, en mode virtuel ou en personne. Les professeurs et chargé(e)s de cours de collège et les enseignantes et enseignants à DRC peuvent profiter de cette occasion pour partager des pratiques réussies dans des domaines tels que l'enseignement, l'évaluation et le soutien aux élèves. Les forums sont financés à concurrence de 7 500 \$ par EPR. Dans certains cas où la géographie de l'EPR peut être un obstacle, les EPR peuvent également demander un financement pour couvrir les frais de transport.
  - Si les fonds le permettent, les EPR peuvent fournir de l'information sur le programme à DRC à la population générale de l'école secondaire afin de favoriser la compréhension et le recrutement dans le cadre du financement total maximal de 7 500 \$ pour le forum sur la double reconnaissance de crédit.
  - Si les fonds le permettent, les EPR peuvent organiser un forum pour les enseignantes et enseignants, les professeurs et chargé(e)s de cours et les accompagnateurs et accompagnatrices impliqués dans le programme L'école au collège (L'EAC) dans le cadre du financement total de 7 500 \$ maximum pour le forum sur la double reconnaissance de crédit.

Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail

L'approbation des activités/forums est basée sur :

- La justification décrite dans la SACD avec la preuve de la collaboration et des processus de planification de l'EPR.
- L'utilisation raisonnable et appropriée des fonds publics.
- Les dépenses sont conformes aux critères d'admissibilité des activités et des forums de l'EPR.
- Les données des années précédentes pour l'activité proposée, y compris le nombre de participantes et participants et les informations financières.
- L'hébergement ne sera pris en compte que s'il est nécessaire en raison de la distance.
- Le financement des activités par des sources autres que l'IJECT doit être déclaré dans les détails du programme dans la SACD. Les activités qui ont d'autres sources de financement peuvent ne pas être entièrement financées.

Le financement des activités/forums peut également être utilisé pour financer des places-élèves dans un programme à double reconnaissance de crédit, sous réserve d'approbation.

## Catégories de financement

Les activités/forums peuvent être demandés soit par le biais du repère standard (50 \$/participant), soit par le biais de fonds divers détaillés.

Dans toutes les activités, que le financement soit demandé par le biais du repère ou du financement divers, les EPR peuvent demander un financement dans les lignes de demande pour la "période de détachement des enseignants" et le "transport" si nécessaire.

## Montants repères

Lorsque le repère standard est demandé, les coûts suivants sont intégrés au montant repère :

- Installations
- Planification, coordination ou élaboration des programmes
- Équipement audio-visuel
- Achats de matériels ou de ressources
- Rencontres ou séances
- Membres du corps professoral et du personnel de soutien
- Temps de détachement du personnel enseignant du secondaire qui accompagne les élèves au collège
- Frais d'administration de l'établissement de services financiers

Remarque : Alimentation et restauration

- Les EPR sont encouragées à demander aux participantes et participants de fournir leur propre déjeuner/ collation. Les EPR peuvent également envisager d'organiser des événements d'une demi-journée afin de réduire les coûts.

Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail

## Financement divers

Lorsque le financement des montants repères est trop élevé ou trop bas, un financement divers détaillé peut être demandé à la place, en respectant les catégories énumérées ci-dessus dans la section Montants repères. Veuillez utiliser la section « Demandes de financement divers » de la SACD.

## Temps de détachement des enseignants

Au besoin, on peut effectuer une demande pour la période de détachement des enseignants. Veuillez utiliser la section relative à la période de détachement du personnel enseignant sur la page « Financement » dans la SACD et indiquer le nombre d'heures et le taux horaire des enseignants.

## Transport

Pour les déplacements des enseignants/personnel des collèges, utilisez les taux du Gouvernement de l'Ontario (0,40\$ pour le sud de l'Ontario et 0,41\$ pour le nord de l'Ontario). Veuillez utiliser la section « Transport » de la page « Financement » de la SACD et inclure vos calculs détaillés dans la case « Remarques ».

Pour toute question, communiquez avec Janine Griffore [janine.griffore@ontariodirectors.ca](mailto:janine.griffore@ontariodirectors.ca)